



Résumé Baromètre social

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2019

Auteurs :

Marion Englert, Sarah Luyten, Sarah Missinne, Dalia Fele, Déogratias Mazina,
Elise Mendes Da Costa

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles
Commission communautaire commune
Rue Belliard 71, boîte 1 – 1040 Bruxelles
Tél. : 02/552 01 89
observat@ccc.brussels
<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

Sarah Luyten
Tél. : 02/552 01 18
sluyten@ggc.brussels

Marion Englert
Tél. : 02/552 01 55
menglert@ccc.brussels



RÉSUMÉ

Le Baromètre social présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie.

En parcourant les chiffres clés repris ci-dessous, il faut garder à l'esprit que certaines personnes en situation de pauvreté ne sont pas reprises dans ces statistiques, notamment les personnes en situation irrégulière ou sans-abri.

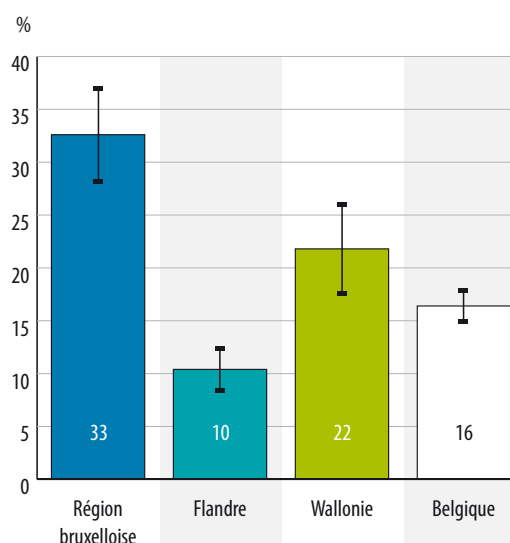
QUELQUES CHIFFRES

Les indicateurs de **pauvreté monétaire** indiquent qu'un grand nombre d'habitants de la Région vivent avec un revenu faible. Un tiers des Bruxellois (33 %) vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1).

Le taux de risque de pauvreté est particulièrement élevé parmi les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi ou avec une faible intensité de travail. Or, dans la Région, un adulte (18-59 ans) sur cinq et près d'un enfant (0-17 ans) sur quatre vivent dans un ménage n'ayant aucun revenu du travail.

Plus d'un cinquième (21 %) de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions). Or, de manière générale, les montants minimum des revenus de remplacement et les allocations d'aide sociale sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté, sauf dans le cas des pensions et des indemnités d'invalidité (selon la situation familiale). Les montants supérieurs au seuil de risque de pauvreté sont indiqués en caractères gras dans le tableau ci-dessous (2).

1. Taux de risque de pauvreté, Belgique et régions, revenus 2017



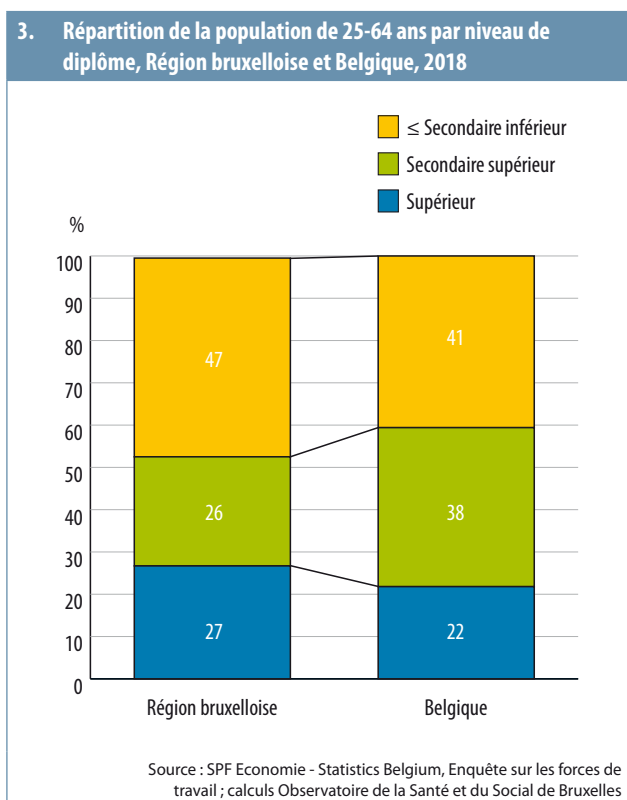
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, Quality Report Belgian SILC 2018

2. Seuil de risque de pauvreté et montant des allocations minimales (par mois) en Belgique au 01/01/2020

	Isolés	Co-habitants	Couple avec 2 enfants (1)	Famille monoparentale avec 2 enfants
Seuil de risque de pauvreté (EU-SILC 2018, revenus 2017)	1 187 €	890 €	2 572 €	1 979 €
Revenu d'intégration sociale (CPAS)	940 €	627 €	1 271 €	1 271 €
Allocation d'insertion (ONEM) (2)	940 €	474 € 525 € (3)	1 282 €	1 282 €
Allocation de chômage minimum (4)	1 078 €	561 € 767 € (3)	1 316 €	1 316 €
Allocation maximum (5) de remplacement de revenus pour personne handicapée	940 €	627 €	1 271 €	1 271 €
Indemnités d'invalidité (6)	1 266 €	1 086 €	1 582 €	1 582 €
Pension minimum (pour une carrière complète effective)	1 266 €		1 582 €	
Pension de survie (pour une carrière complète effective)	1 249 €			
Garantie de revenus aux personnes âgées	1 132 €	755 €		
<p>(1) Dans le tableau, les montants présentés pour ce ménage correspondent à une situation où le partenaire de la personne avec charge de famille ne perçoit pas de revenu.</p> <p>(2) Montants à partir de 21 ans pour les isolés et à partir de 18 ans pour les cohabitants avec ou sans famille à charge. En deçà de ces âges, les montants sont nettement inférieurs.</p> <p>(3) Cohabitant privilégié : il s'agit d'une majoration de l'allocation lorsque le partenaire bénéficie également d'une allocation de chômage ou d'insertion qui ne dépasse pas un certain plafond.</p> <p>(4) Les montants des allocations de chômage sont dégressifs avec la durée de chômage. Les minima présentés dans le tableau correspondent aux montants forfaitaires généralement après 49 mois.</p> <p>(5) On ne reçoit pas nécessairement le montant maximum correspondant à sa situation familiale. Un montant est fixé après avoir examiné les revenus du ménage.</p> <p>(6) Montant minimum à partir du 7^{ème} mois d'invalidité.</p>				

Source : EU-SILC 2018, Office national de l'Emploi, Service fédéral des Pensions, SPP Intégration Sociale, Institut National d'assurance maladie-invalidité

En Région bruxelloise, un quart (25 %) des élèves qui fréquentent l'**enseignement** secondaire présentent un retard scolaire de minimum deux ans. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, plus d'un sur dix a quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. De manière générale, par rapport à la moyenne belge, la Région bruxelloise se caractérise par une surreprésentation de personnes faiblement et hautement diplômées dans la population, au détriment des diplômés de niveau moyen (3).



Les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à accéder à l'emploi : 26 % des actifs bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont au chômage.

Le coût élevé du **logement** pèse lourdement dans le budget des ménages bruxellois. À titre indicatif, si une personne isolée percevant le revenu d'intégration sociale devait payer le loyer médian pour un appartement une chambre en Région bruxelloise (650 €), elle devrait consacrer en moyenne près de 70 % de son budget au loyer (sur le marché locatif privé), et il ne lui resterait qu'entre 250 € et 300 € pour l'ensemble de ses autres dépenses mensuelles.

De manière générale, l'accessibilité des logements pour les personnes à bas revenus s'avère particulièrement difficile, dans une Région où la grande majorité des logements sont occupés par des locataires (61 %). En témoigne notamment le nombre très important de ménages sur liste d'attente pour un logement social, qui atteint 45 987 ménages. Seule moins de la moitié des demandes pour un logement social sont

satisfaites. En outre, 4 187 personnes sans abri ou mal logées ont été dénombrées par la Strada en novembre 2018.

Concernant la qualité des logements, environ 22 % des ménages bruxellois évoquent au moins l'un des problèmes suivants concernant leur domicile : situation de surpeuplement, incapacité à chauffer convenablement leur logement et problèmes d'humidité ou de moisissures. Cette proportion s'élève à 34 % parmi les ménages bruxellois les plus pauvres.

Enfin, la **fracture numérique** est présente dans la Région. Parmi les personnes faiblement scolarisées, environ 15 % n'ont jamais utilisé d'ordinateur (contre des pourcentages insignifiants pour les personnes ayant un niveau de diplôme plus élevé). De manière générale, le développement rapide de la digitalisation tend à augmenter le risque d'exclusion sociale et de nonaccès aux droits pour les non-utilisateurs.

La plupart des indicateurs suggèrent que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. Cependant, la comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré. En revanche, les inégalités de revenus apparaissent clairement plus importantes en Région bruxelloise qu'à l'échelle des deux autres Régions et des autres grandes villes du pays.

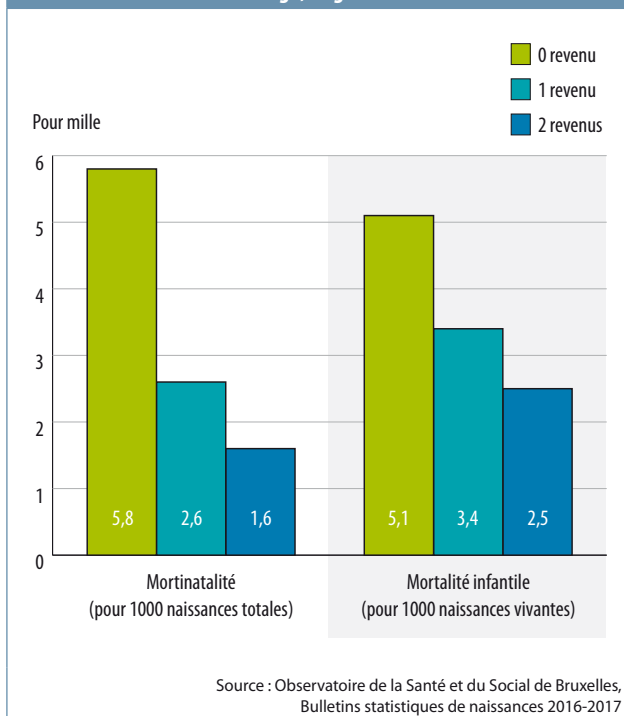
INÉGALITÉS DE SANTÉ

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se reflète dans d'importantes inégalités de santé.

Les inégalités de santé se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part.

Les inégalités en matière de mortalité représentent le sommet de l'iceberg : entre les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est de 2,8 ans parmi les hommes et de 2,6 ans parmi les femmes. Dès la naissance, la situation sociale des parents influence la santé du nouveau-né : les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail présentent plus de trois fois plus de risques d'être mort-nés et deux fois plus de risque de décéder dans la première année de vie par rapport aux enfants qui naissent dans un ménage disposant de deux revenus (4). Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le risque d'invalidité est plus de deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés.

4. Taux de mortalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus dans le ménage, Région bruxelloise 2016-2017



De manière générale, 42 % des Bruxellois (15 ans et plus) ayant au maximum leur diplôme de l'école primaire ne s'estiment pas en bonne santé, contre 15 % parmi les diplômés du supérieur. Le risque de souffrir de maladies chroniques est aussi lié à la situation sociale : par exemple, la prévalence du diabète est nettement plus importante parmi les personnes disposant de bas revenus.

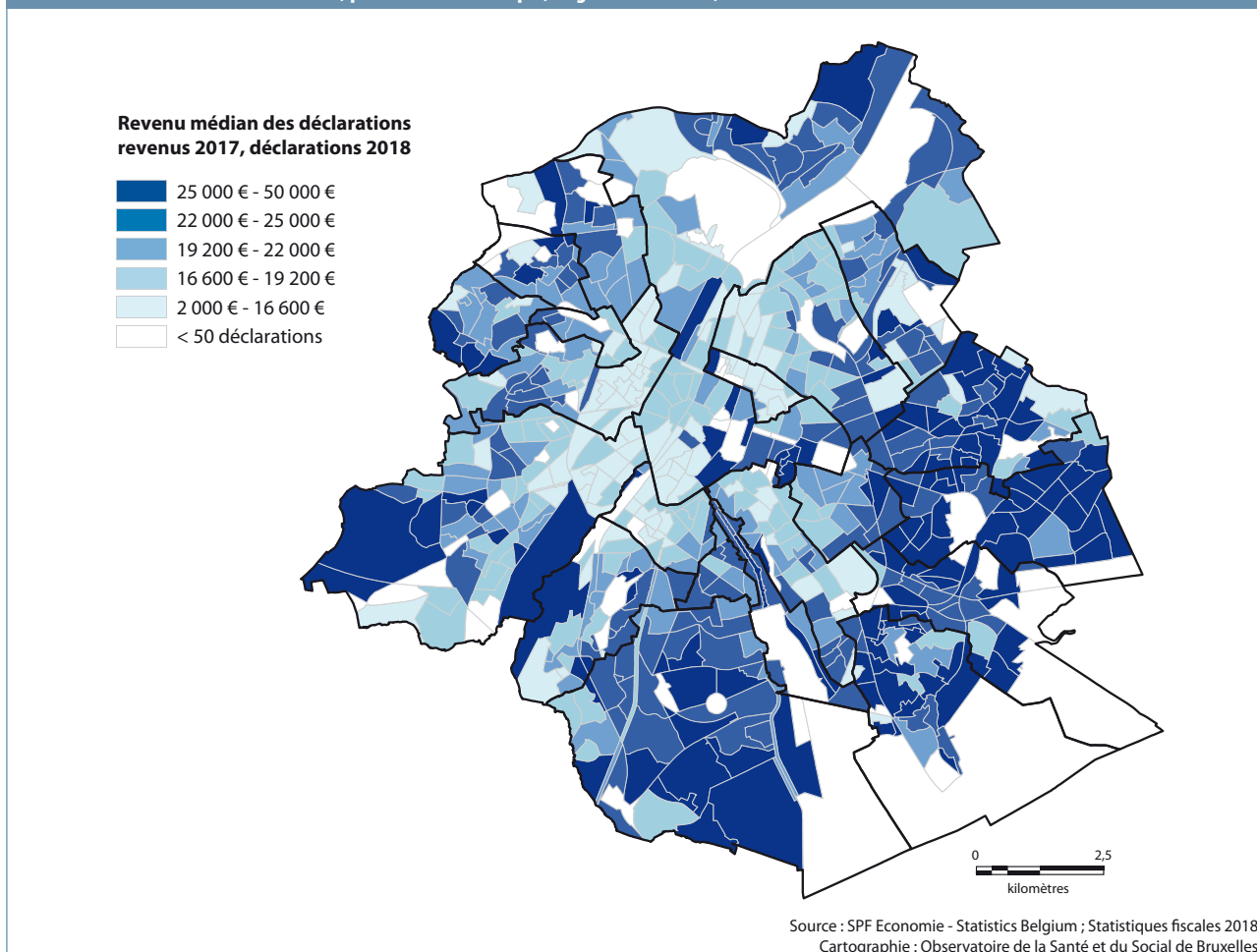
Les inégalités en termes d'accès aux soins sont également illustrées dans ce Baromètre. Près de la moitié des Bruxellois présentant des difficultés financières ont dû postposer des soins pour cette raison. En termes de soins préventifs, en prenant comme exemple le dépistage du cancer du col de l'utérus, la couverture est nettement plus élevée pour les femmes à revenu élevé que parmi celles qui disposent de bas revenus.

INÉGALITÉS SOCIO-SPATIALES

Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire.

Il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les quartiers et les communes bruxelloises. Le taux de

5. Revenu médian des déclarations, par secteur statistique, Région bruxelloise, revenus 2017



chômage, par exemple, varie largement d'une commune à l'autre : le taux le plus élevé est observé à Saint-Josse-ten-Noode (23 %) et le plus faible à Woluwe-Saint-Pierre (9 %). Le revenu médian par déclaration diffère également de façon importante selon les communes bruxelloises : il varie de 15 421 € à Saint-Josse-ten-Noode à 25 833 € à Woluwe-Saint-Pierre. À une échelle territoriale plus fine, ces écarts sont encore plus importants (5).

Par ailleurs, la proportion d'élèves présentant un retard scolaire varie également considérablement selon les communes. La proportion d'élèves du secondaire ayant au moins deux ans de retard scolaire s'élève à 37 % parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode, contre 11 % à Woluwe-Saint-Pierre. Ces inégalités s'observent déjà dans le premier degré du secondaire, où la proportion d'élèves en retard scolaire varie de 4 % à Woluwe-Saint-Pierre à 18 % à Saint-Josse-ten-Noode.

Enfin, la proportion de personnes âgées qui vivent avec la GRAPA atteint 27 % à Saint-Josse-ten-Noode, 20 % à Saint-Gilles, 18 % à Bruxelles-ville et 17 % à Molenbeek-Saint-Jean, contre des pourcentages avoisinant les 5 % dans les communes de Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert et Uccle.

Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le "croissant pauvre" de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies.

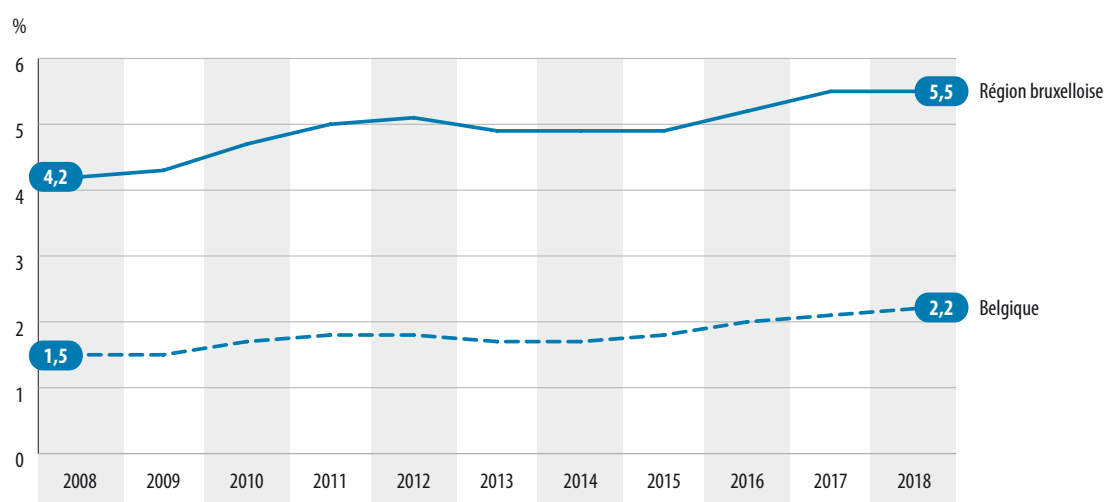
ÉVOLUTIONS DU NOMBRE DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIOÉCONOMIQUE

De manière générale, s'il est difficile de mesurer avec précision l'évolution de la pauvreté dans la Région, il apparaît en tous cas que depuis une dizaine d'années, environ un tiers de la population bruxelloise dispose d'un revenu inférieur au seuil de **risque de pauvreté**. S'il s'agit d'une approximation étant donné les larges intervalles de confiance (du fait de la taille limitée de l'enquête EU-SILC dans la Région^[1]), la stabilité de cette proportion est toutefois à souligner au cours de la dernière décennie.

Si ce taux indique une certaine stabilité, certains indicateurs suggèrent que la situation des Bruxellois s'est détériorée au cours des dix dernières années.

Entre 2008 et 2018, le nombre de personnes percevant un **revenu d'intégration sociale (RIS)** a augmenté de façon notable en Région bruxelloise (+68 %) pour atteindre 38 681 personnes. En y ajoutant les personnes vivant avec l'équivalent au RIS (concernant essentiellement les candidats-réfugiés et les personnes ayant un droit de séjour mais non inscrites au Registre de la population), pas moins de 43 433 personnes vivent avec ce revenu de dernier recours, largement inférieur au seuil de risque de pauvreté. Cela représente 5,5 % de la population bruxelloise de 18-64 ans en 2018 (contre 4,2 % en 2008) (6). Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), l'augmentation est encore plus préoccupante : en

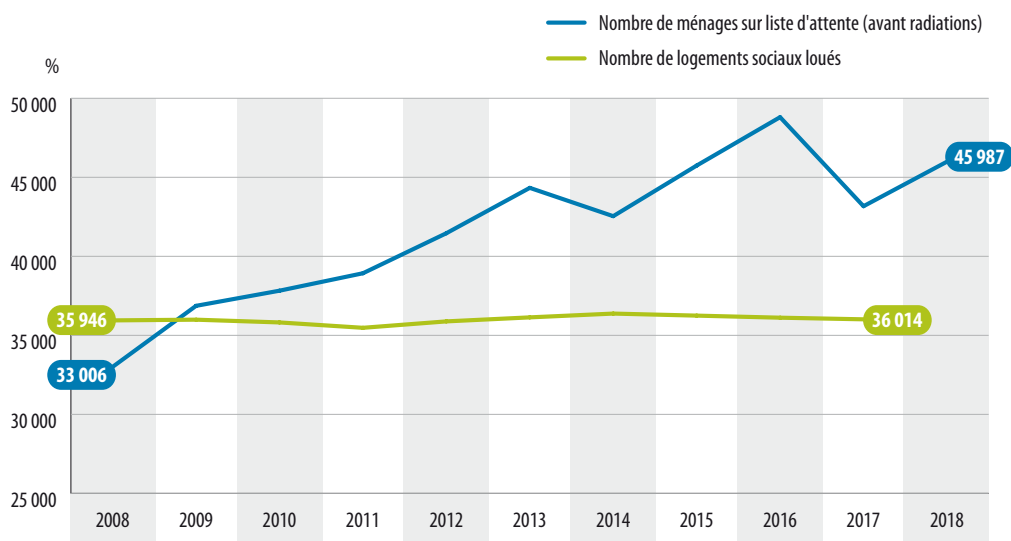
6. Évolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent (ERIS) dans la population de 18 à 64 ans, Région bruxelloise et Belgique, 1^{er} janvier 2008-2018



Source : SPP Intégration sociale & SPF Economie - Statistics Belgium ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

[1] Une nouvelle méthode de stratification de l'échantillon de l'enquête EU-SILC est actuellement en train d'être mise en place en Belgique. Cette nouvelle méthode devrait permettre, à partir des données 2019 (disponibles en 2020), de réduire dans une certaine mesure les intervalles de confiance pour les statistiques infranationales, et donc entre autres pour le cas de la Région bruxelloise (Statbel 2017).

7. Nombre de ménages sur liste d'attente (avant radiations) et nombre de logements sociaux loués, Région bruxelloise, 31 décembre 2008-2018



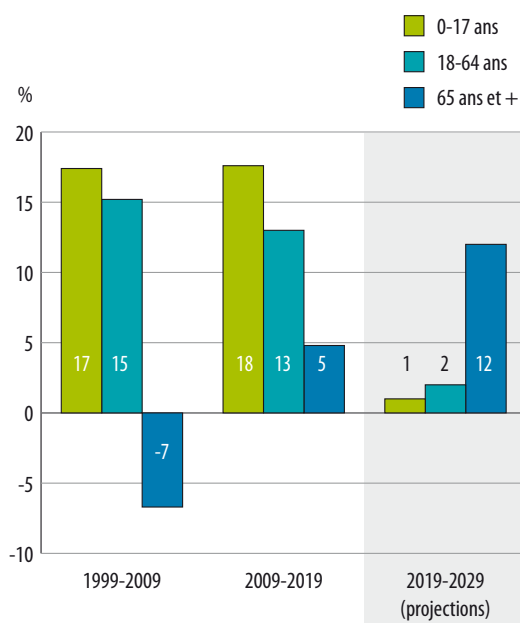
Source : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

dix ans, le nombre de jeunes bénéficiaires a plus que doublé ; 13 553 personnes sont concernées en 2018, soit 13,2 % de l'ensemble des jeunes adultes bruxellois (contre 7,8 % en 2008).

Par ailleurs, l'accès au logement semble également de plus en plus difficile dans un contexte d'augmentation des loyers et des revenus bas de la population : entre 2008 et 2018, le nombre de **ménages sur liste d'attente pour un logement social** a augmenté de près de 40 % (7).

Une autre évolution notable présentée dans ce Baromètre concerne les **personnes âgées**. Alors que pendant longtemps, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus diminuait dans la Région, un changement de tendance a commencé à s'amorcer. En effet, le nombre de personnes de 65 ans et plus augmente depuis 2010, et d'après les projections démographiques, ce nombre va augmenter de façon significative au cours des prochaines années (+12 % entre 2019 et 2029) (8).

8. Taux de croissance de la population par groupe d'âge, Région bruxelloise, périodes 1999-2009, 2009-2019 et 2019-2029



Source : SPF Economie - Statistics Belgium et Bureau Fédéral du Plan ; calculs Observatoire de la Santé et la Social de Bruxelles

En outre, la part de personnes âgées en situation de pauvreté pourrait augmenter dans la Région, comme le suggère la tendance à la hausse de la proportion de bénéficiaires de la **GRAPA** : celle-ci a augmenté de façon notable en Région bruxelloise au cours de la dernière décennie, passant de 9 % en 2009 à 12 % en 2019 (alors que ce n'est pas le cas à l'échelle de la Belgique, où cette proportion s'est maintenue à 5 %) (9). À ce propos, la réforme mise en œuvre depuis juillet 2019 impliquant un contrôle renforcé relatif au lieu de résidence de la personne âgée percevant la GRAPA pourrait impacter de façon (encore) plus importante la population âgée bruxelloise, du fait des proportions plus importantes de bénéficiaires d'une part et de personnes issues de l'immigration (susceptibles d'effectuer des séjours au pays quand cela est possible pour eux) d'autre part.

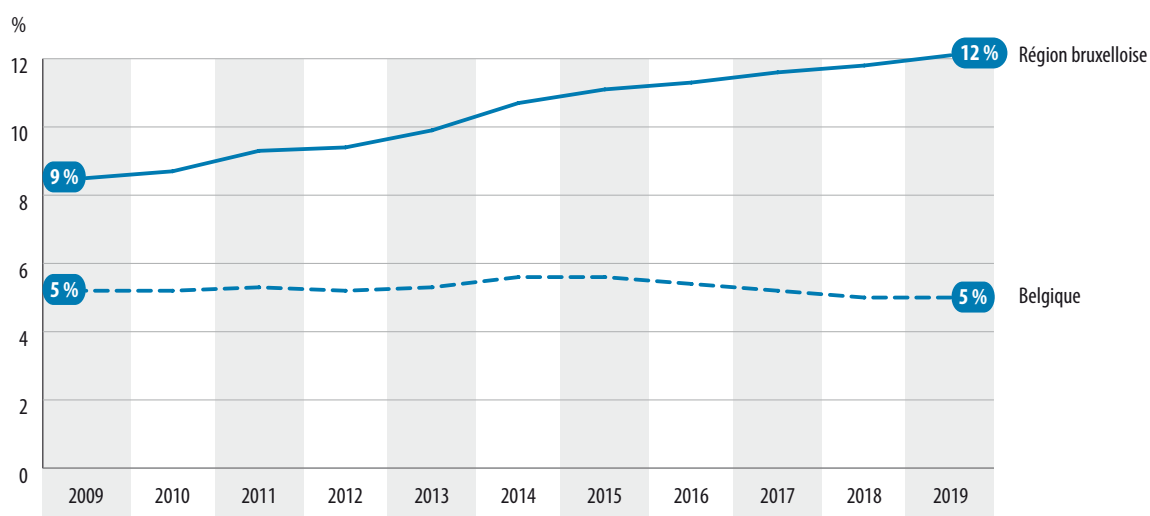
La croissance du nombre de personnes âgées en situation de pauvreté représente un défi important pour la Région bruxelloise en termes d'accès aux soins et aux structures d'accueil adaptées.

La réforme de la procédure de contrôle de la GRAPA représente un exemple parmi d'autres de mesures fédérales susceptibles d'impacter de façon notable la population bruxelloise, étant donnée l'importance de la pauvreté dans la Région. En ce qui concerne la **population d'âge actif**, il est utile de rappeler les réformes successives de durcissement des conditions d'accès aux allocations de chômage ayant impliqué une baisse du nombre de chômeurs indemnisés, en particulier parmi les jeunes adultes. Si une partie se retrouve en emploi, d'autres se tournent vers le CPAS. D'autres encore se retrouvent dans une forme d'invisibilité, lorsqu'ils ne perçoivent aucun revenu propre relatif à la sécurité (ou l'aide) sociale.

En guise de conclusion, il apparaît à l'instar des années précédentes, qu'un nombre toujours élevé de Bruxellois vivent dans une situation difficile. De ce fait, certaines réformes relatives au droit à l'aide sociale et la sécurité sociale prises au niveau fédéral peuvent avoir des impacts importants à l'échelle bruxelloise. Il importe de rendre visible et de suivre la situation socioéconomique et de santé de tous les Bruxellois, y compris des personnes éloignées de toutes formes de protection sociale.

Dans un cadre de conditionnalisation accrue de certains droits, de croissance démographique et de défédéralisation d'une série de compétences, la Région est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes, comme en témoignent les indicateurs présentés dans ce baromètre.

9. Évolution de la part de bénéficiaires de la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) parmi les personnes de 65 ans et plus, Région bruxelloise et Belgique, janvier 2009-2019



Source : Service fédéral des Pensions & SPF Economie-Statistics Belgium ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles